

COMMUNE DE LUGARDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 8

Séance du vendredi 31 mars 2023

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 20 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Danièle MANDON, Maire de Lugarde.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Sont présents : Danièle MANDON, Géraldine PICHOT, Laurent CONQUET, Joëlle BORNE, Daniel PEPIN, Alicia BIEHLER, Cécile UNIQUE, Marie-Claire RABOISSON

Rreprésentée :

Excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Cecile UNIQUE

Ordre du jour :

1. Vote du compte administratif 2022
 2. Vote du budget primitif 2023
 3. Vote des taux d'imposition 2023
 4. Désignation de délégués titulaires (en remplacement de Christophe et Richard) : Syndicat de Cylindrage, SIEAP Lugarde Marchastel, CIT, Parc des Volcans
- Questions diverses

FCS 2023 - REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DU BOURG

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg a été retenu au titre de la pré-programmation du FCS 2023.

Il convient aujourd'hui de confirmer cette sollicitation auprès du Conseil départemental.

Le projet estimé à **162 108,90 € HT** s'est vu pré-attribuer une subvention de **16 210 €**, soit 10 % d'une **dépense éligible de 162 108,90 €**. En voici le plan de financement prévisionnel :

– Subvention FCS 2023	16 210 €
– DETR	21 410 €
– Adour-Garonne	81 054 €
TOTAL	118 674 €

DEMANDE DE SUBVENTION CONFIRMÉE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joëlle BORNE
déliant sur le compte administratif de l'exercice 2022
dressé par Le Maire après s'être fait présenter le budget primitif,
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	392.34			168 611.02	392.34	168 611.02
Opérations exercice	344 460.59	272 886.53	252 402.87	286 901.46	596 863.46	559 787.99
Total	344 852.93	272 886.53	252 402.87	455 512.48	597 255.80	728 399.01
Résultat de clôture	71 966.40			203 109.61		131 143.21
Restes à réaliser	130 000.00	160 093.02			130 000.00	160 093.02
Total cumulé	201 966.40	160 093.02		203 109.61	130 000.00	291 236.23
Résultat définitif	41 873.38			203 109.61		161 236.23

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Secrétaire(s) de séance :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 203 109.61

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	168 611.02
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	165 360.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	34 498.59
Résultat cumulé au 31/12/2022	203 109.61
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	203 109.61
Affectation obligatoire	0.00
* A'l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	41 873.38
Solde disponible affecté comme suit	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	161 236.23
B.DEFICIT AU 31/12/2022	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 436 750,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 469 907,40 €

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT AEP LUGARDE MARCHASTEL

Sont élus Mmes Joëlle BORNE, Cécile UNIQUE et Marie-Claire RABOISSON en qualité de délégués titulaires et Mme Alicia BIEHLER et Laurent CONQUET en qualité de délégués suppléants.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE

Sont désignées Madame Alicia BIEHLER comme représentant titulaire et Madame Cécile UNIQUE comme représentant suppléant de la Commune au Parc des Volcans d'Auvergne.

DESIGNATION DES DELEGUES AU S.D.E.C.

Sont désignés en qualité de délégués titulaires :

- PEPIN Daniel
- Danièle MANDON

DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'AGENCE TECHNIQUE DALE CIT

Est désignée Madame Cécile UNIQUE.

COMMISSION CHARGÉE DE L'OUVERTURE DES PLIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Membres titulaires : Mmes Cécile UNIQUE et Marie-Claire RABOISSON et M. Daniel PEPIN

Membres suppléants : M. Laurent CONQUET et Mmes Géraldine PICHOT et Joëlle BORNE

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE CYLINDRAGE

Sont élus Mme Cécile UNIQUE en qualité de déléguée titulaire et M. Laurent CONQUET en qualité de délégué suppléant.

DESIGNATION D'UN DELEGUE CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Est élue Mme Cécile UNIQUE : cloubeyre@orange.fr

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

- Taxe sur le foncier bâti : 42,40 % soit un produit fiscal de 77 931 €
 - Taxe sur le foncier non bâti : 66,24 % soit un produit fiscal de 25 304 €
 - Taxe d'habitation : 8,38 % soit un produit fiscal de 9 857 €
- Le montant total des impositions sera de 113 092 €

Le Maire

La secrétaire de séance